



**Rapport annuel 2020-2021
du conseil d'établissement de l'École polyvalente de l'Érablière**

Au nom de tous les membres du conseil d'établissement de l'École polyvalente de l'Érablière de Gatineau, c'est avec plaisir que nous vous transmettons le rapport annuel 2020-2021 qui résume nos activités de la dernière année scolaire.

Notre conseil a tenu 6 séances virtuelles avec quorum, dont les règles de fonctionnement sont révisées annuellement. Certaines décisions ont été traitées par voie électronique comme prévu dans nos règles de régie interne et en respect des consignes de la santé publique liées à la COVID-19.

Les principales résolutions approuvées au conseil ont porté sur la vie pédagogique, les services offerts aux élèves et l'adoption des budgets de l'école. Le conseil a discuté, approuvé ou adopté les sujets suivants :

- ⇒ Adoption de l'utilisation des mesures dédiées et protégées 2020-2021;
- ⇒ Adoption de la révision budgétaire 2020-2021;
- ⇒ Adoption des prévisions budgétaires 2021-2022;
- ⇒ Approbation des règles de régie interne;
- ⇒ Approbation du curriculum 2021-2022;
- ⇒ Approbation des règles de vie pour l'année 2021-2022;
- ⇒ Approbation du calendrier des étapes 2021-2022;
- ⇒ Approbation de la liste des effets scolaires ainsi que des frais exigés aux parents pour 2021-2022;
- ⇒ Approbation des règles pour les cours en ligne;
- ⇒ Approbation des sorties éducatives des élèves.

Dans le cadre de cette année exceptionnelle, où nos habitudes de vie et de travail ont été chamboulées, nous tenons à souligner l'engagement et le travail remarquable de l'ensemble du personnel de l'École polyvalente de l'Érablière envers la réussite éducative des élèves. La capacité d'adaptation dont a fait preuve l'équipe a permis à nos élèves de poursuivre leurs apprentissages même à distance.



Nous souhaitons souligner l'excellent travail de tous les membres de notre conseil d'établissement. Grâce à leur participation engagée et le respect des compétences de chacun, ils nous ont permis de prendre chacune des décisions dans l'intérêt de la réussite et de la persévérande de tous nos élèves. Dans ce sens, nous vous assurons que toutes les décisions du conseil d'établissement ont été prises dans le meilleur intérêt des quelques 1099 élèves qui ont fréquenté notre école.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos plus sincères salutations.

Sandra Lafond-Côté
Présidente du conseil d'établissement
École polyvalente de l'Érablière